

Tours, le 15 avril 2024

Le Président du Syndicat Mixte

A

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le
Développement de l'Aéroport International de Tours**
Dossier suivi par : Nathalie RAVRAT

Monsieur Francis LERE
Commissaire enquêteur
Mairie annexe de Sainte-
Radegonde
2 Place Alexandre Rousseau
37235 TOURS

OBJET : Enquête publique pour la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du forage F3 situé sur la base aérienne de Tours – Avis du Syndicat Mixte de l'aéroport

Monsieur,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Tours a été informé par le Service d'Infrastructure de la Défense de Tours, par courrier en date du 23/02/2024, qu'une enquête publique aurait lieu du 22 mars au 22 avril 2024 afin de déclarer d'utilité publique les deux périmètres de protection du forage d'alimentation en eau potable F3 situé sur la base aérienne de Tours Saint-Symphorien.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique qui indique le périmètre de protection rapprochée du point de captage d'eau potable qui s'étend sur l'emprise foncière du SMADAIT sur la parcelle AB15, je vous informe que le Syndicat Mixte de l'aéroport émet un avis favorable à la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'eau potable de la BA705 et prend acte des prescriptions particulières qui y sont associées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Le Président du Syndicat Mixte

Signé électroniquement pour le SMADAIT
Le 15/04/2024
Le Président
Bruno FENET

Bruno FENET

Copie du courrier adressé à M. Hervé JAN – USID de Tours – Base de défense de Tours